



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°71-2023-090

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2023-05-24-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement en application de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) (3 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2023-05-24-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité
Tél : 03 85 21 86 41
ddt-predateurs@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Arrêté modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement en application de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*)

Vu les articles L.411-2 et R.411-6 à R.411-14 du code de l'environnement,

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire - M. SEGUY Yves,

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées,

Vu l'arrêté interministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*),

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2022-10-27-00002 du 27 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre Goron, directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2022-12-21-00005 du 21 décembre 2022 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement en application de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), dans le département de Saône-et-Loire,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/3

Vu la liste des chasseurs du département de Saône-et-Loire ayant suivi la formation visée dans l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020, dispensée par l'office français de la biodiversité,

Vu l'avis favorable du chef de service départemental de l'OFB concernant l'habilitation des chasseurs ayant suivi la formation nécessaire à la participation aux opérations de tirs de défense et de prélèvement,

Considérant que de nouveaux chasseurs ont été formés par l'OFB aux opérations de tir de défense et de prélèvement de loup(s) depuis le 21 décembre 2022,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : la liste des 146 chasseurs présentée en annexe annule et remplace l'annexe de l'arrêté préfectoral n°71-2022-12-21-00005 sus-visé.

Article 2 : M. le Directeur départemental des territoires, M. le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et M. le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **24 MAI 2023**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental,

Jean-Pierre Goron

Voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - 22 rue d'Assas 21000 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Annexe : liste des chasseurs habilités à participer aux opérations de tirs de défense renforcée et de tir de prélèvement de loup(s) dans le département de Saône-et-Loire

AUBLANC Alain	COLIN Michel	GOGNAUD Régis	MOTTET Joël
BASSET Claude	COLLEONI Quentin	GOIN André	NAVOIZAT Joël
BEAUCHAMP Guy	COMBETTE Pascal	GOUNEAU Thierry	PAUTET Emilien
BERLAND Bastien	COMMEAU Gérard	GRILLET Stéphane	PERNIN Eric
BERNARD Marc	COMMEAU Nicolas	GRIVAUD Paul-Henri	PERRET Fabien
BERNIGAUD Benoit	COMTE Bernard	GRUTHIER Florian	PERROT Adrien
BLANCHARD Lionel	COMTE Michel	GRUTHIER Franck	PERROT Daniel
BLANCHARD Régis	CONTET Jean-Louis	GUILLEMIN Géraldine	PLANTIN Roger
BOILLOT Justin	CONTOUX Georges	GUILLEMIN Laurent	PODEVIN Annie
BOIVIN Gilles	CROUZET Benjamin	GUILLOIN Evelyne	POISSENOT Pascal
BONIN Gilbert	DA SILVA Julien	GUINOT Patrick	POUCHELET Jean-Paul
BONIN Jacques	DEBARNOT Etienne	GUINOT Yves	PUGEAUT Damien
BONIN Pascal			
Curtil sous Buffières	DELORME Charles	JAILLET Patrick	RAFFIN Bruno
BONIN Pascal			
71500 Saint-Usuge	DELORME Fabien	JASICKI Robert	RAJAUD Daniel
BONIN Stéphane	DELORME Stéphane	JOURNET Claude	RAQUIN Pascal
BONNETAIN Jean-Luc	DEMEUZOI Alain	JULIEN Baptiste	RIZET Fabien
BORNEL Daniel	DESSERTENNE Henri	JUNIER Flavien	ROBERJOT William
BORNEL Philippe	DUCERT Claude	LABOURIAUX Delphine	ROCHAY Rémi
BOUDOT Guy	DUCLUZEAU Alain	LACROIX Alexandre	SAUNIER Alexandre
BROSSARD Jean-Paul	DUMAS Didier	LATRACE Frédéric	SECLA Vincent
BRUCHARD Jean-Luc	DUMONT Aymeric	LECOEUR Jean-Charles	SEIGLER André
BRULIARD Alain-Philippe	DUMONT Gérard	LETHENET Mickael	SEIGLER Jean-Stéphane
BRUNIER Jean-Luc	DUPUIS Thierry	LOMBARD Yann	SERAPIGLIA Gilbert
BURTEAU Gilles	EMORINE Pierre	LONJARET Erick	SIGNOL Christophe
CARON Jean	FENEON Denis	LOUDOT Jacky	SOLAS Laurent
CARRETTE Robert	FERRAND Benoit	LUCIEN Alain	SORDET Yannick
CASTAGNOS Florent	FERTE Baptiste	MALEYSSON Lionel	SOUFFLET Jean-Pierre
CAVARD Henri	FOREST René	MARCILLY Jean-Pierre	STURIALE Romain
CHANDAT Anthony	FORET Jean	MARTINOT Joris	TALPIN Franck
CHARBOUILLOT Thibault	FOURRIER Willy	METROP Nicolas	TOMAS Éric
CHAVASSIEUX Jean-Pierre	FRANCOIS Pascal	METROP Pascal	VACHER Lionel
CHAVOT Maurice	GALLET Mickaël	MICHAUD Bastien	VERNEAUX Gilbert
CHOCAT Lionel	GAUDILLIERE Etienne	MOLLE Claude	VESVRES Kévin
CLÉMENT Nicolas	GAUTHERON Justine	MONTCHANIN Justin	VION Christian
COGNARD Hervé	GEOFFROY Alain	MONTCHANIN Marc	VOISIN Jean-Paul
COGNARD Patricia	GIRARD Pascal	MONTEIL Eric	
COLIN Fabrice	GISINSKI Christophe	MONTEIL Loris	